

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

SAS LES NOURADONS

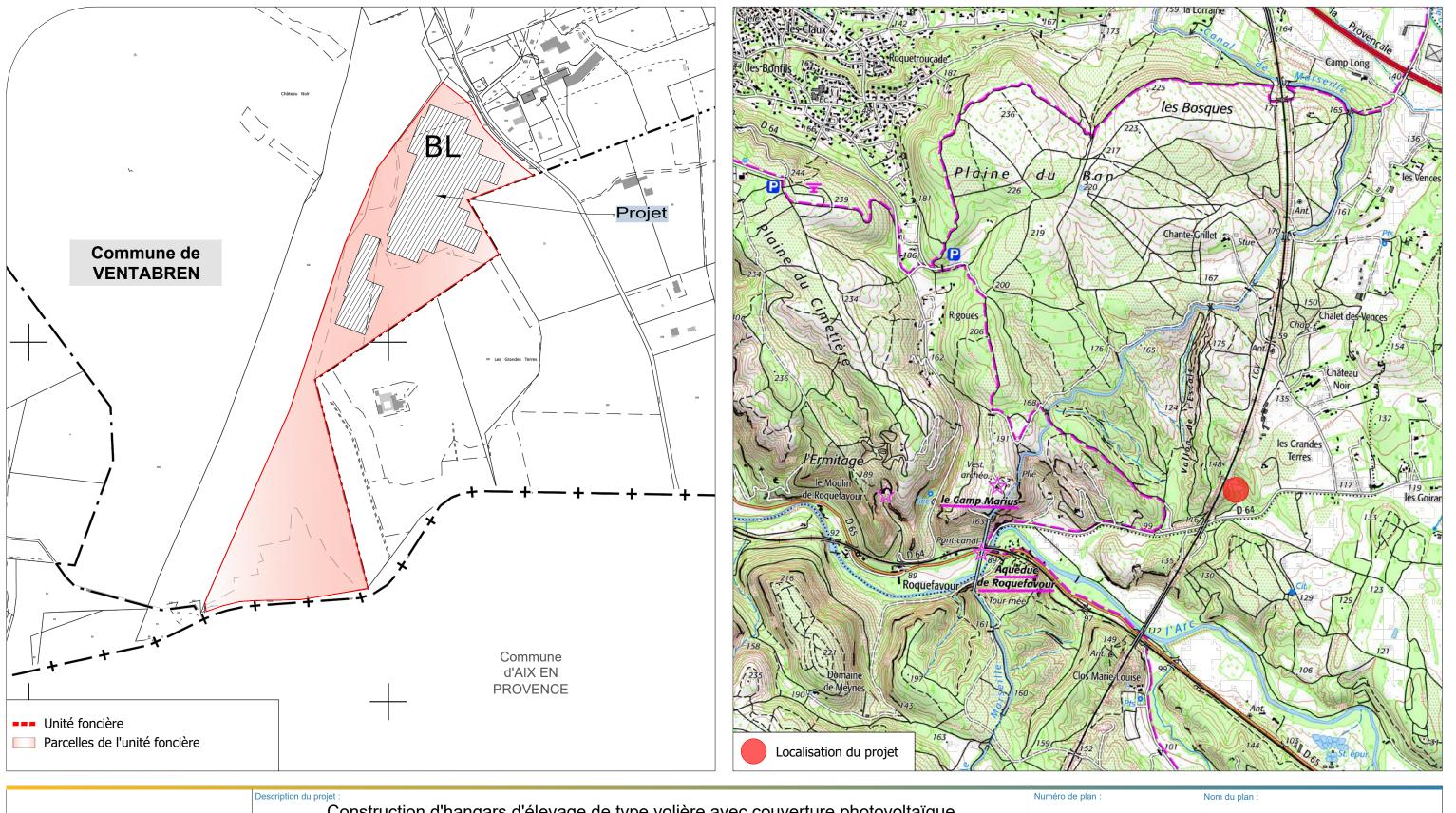
Lieu-dit : "Les grandes terres"
13122 VENTABREN

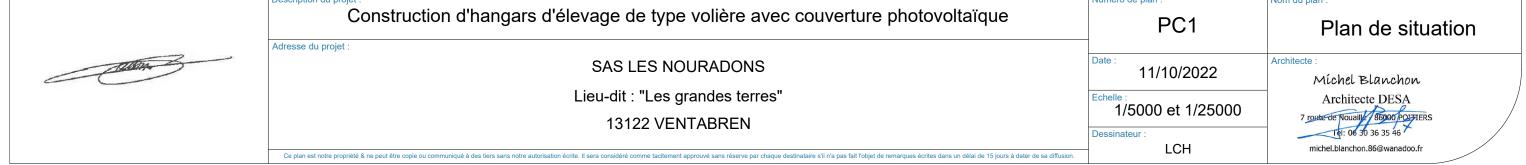
Architecte:

- Sulfing - S

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Novaill / Sépan Poetiers
18: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Plan de situation IGN - Ech 1/25000

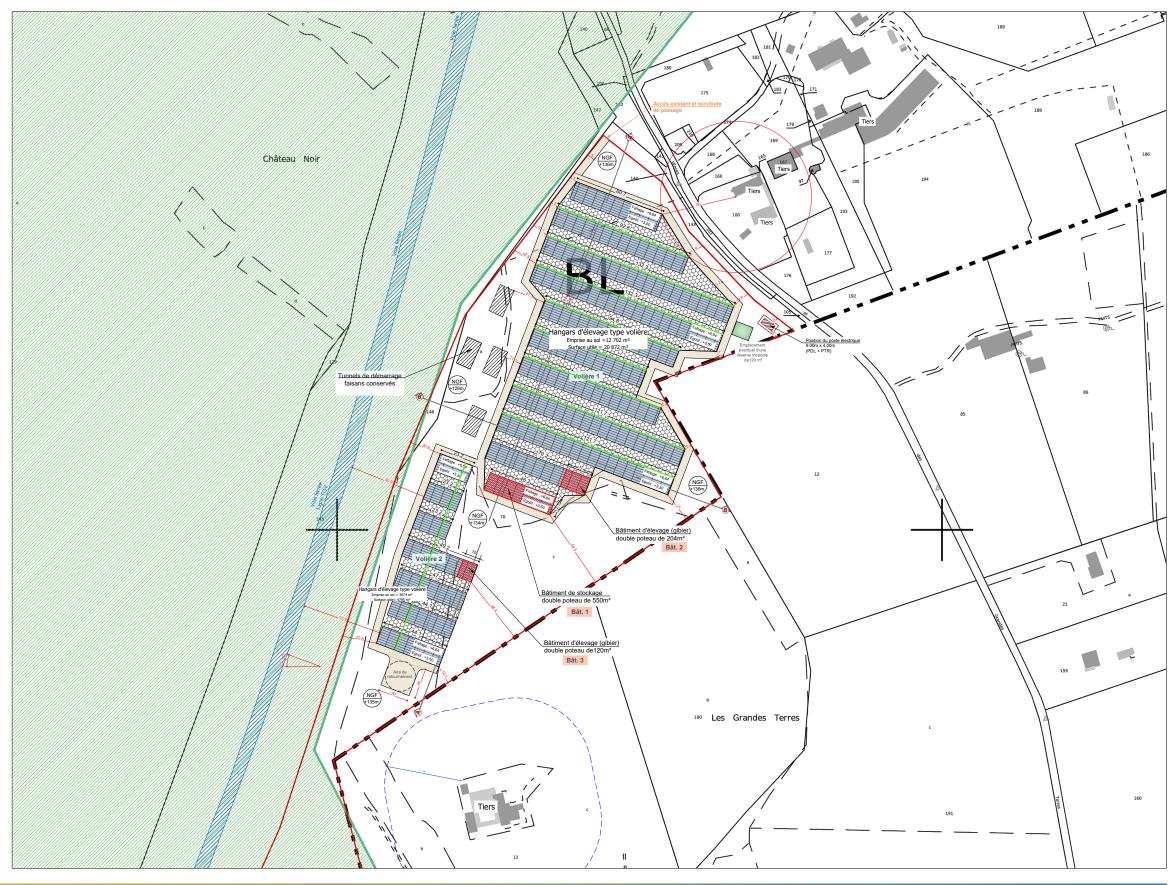


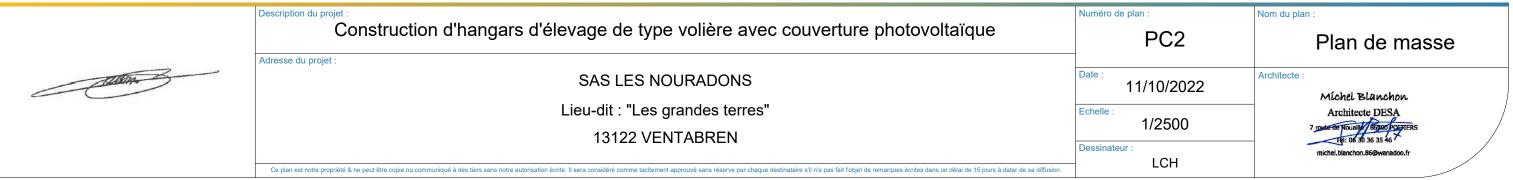


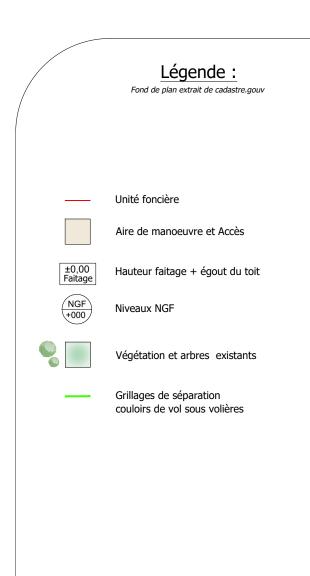


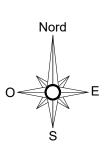


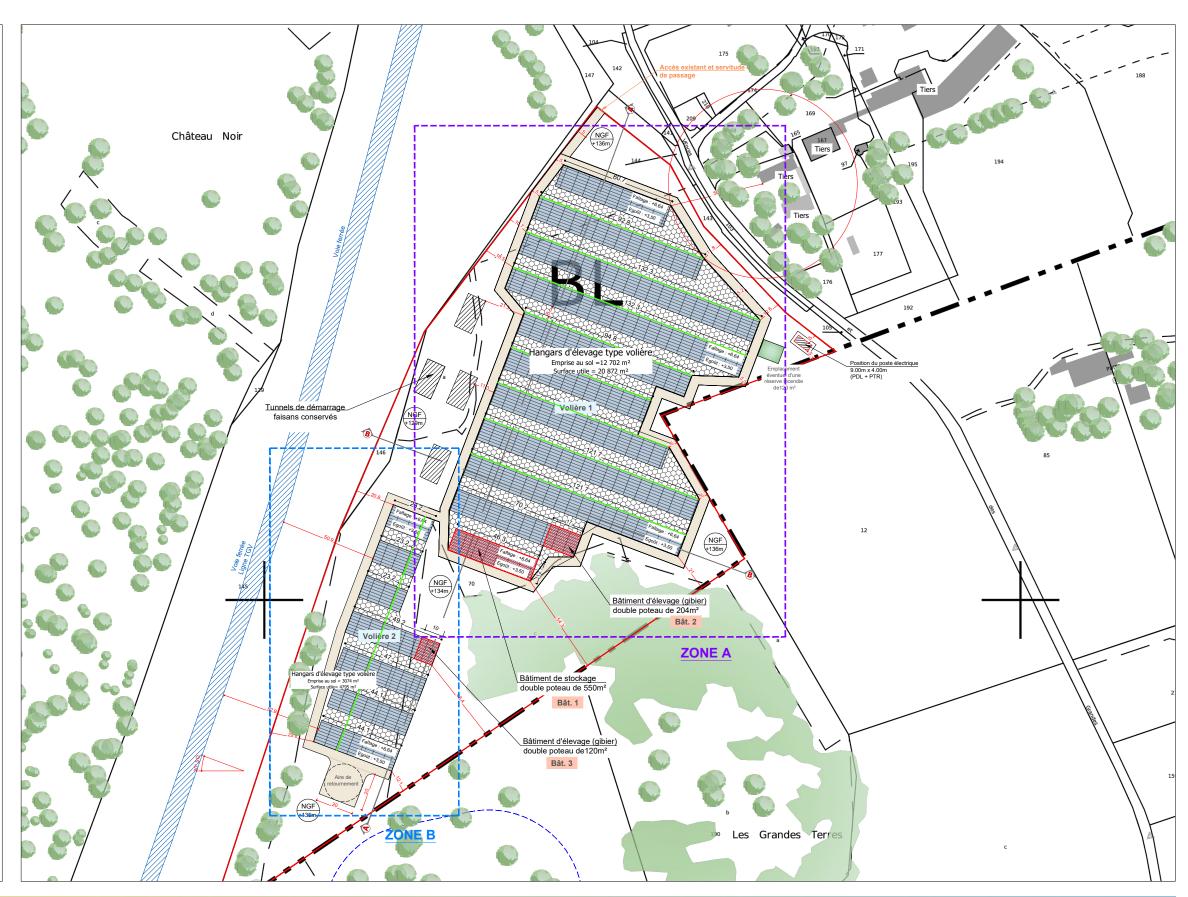
Nord

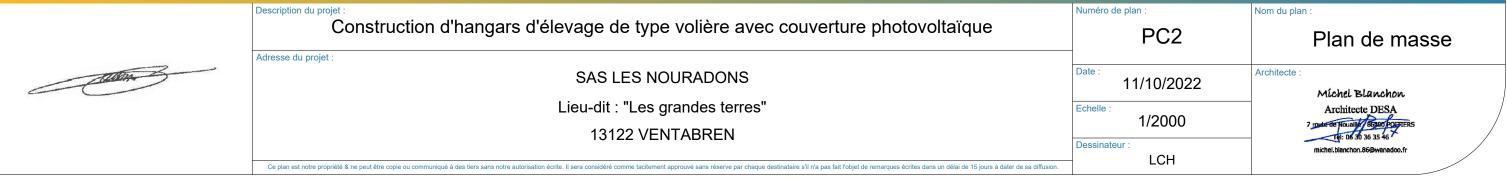


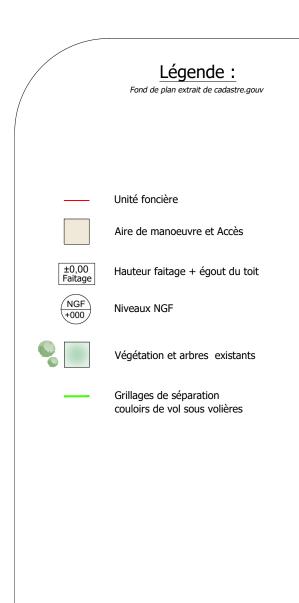




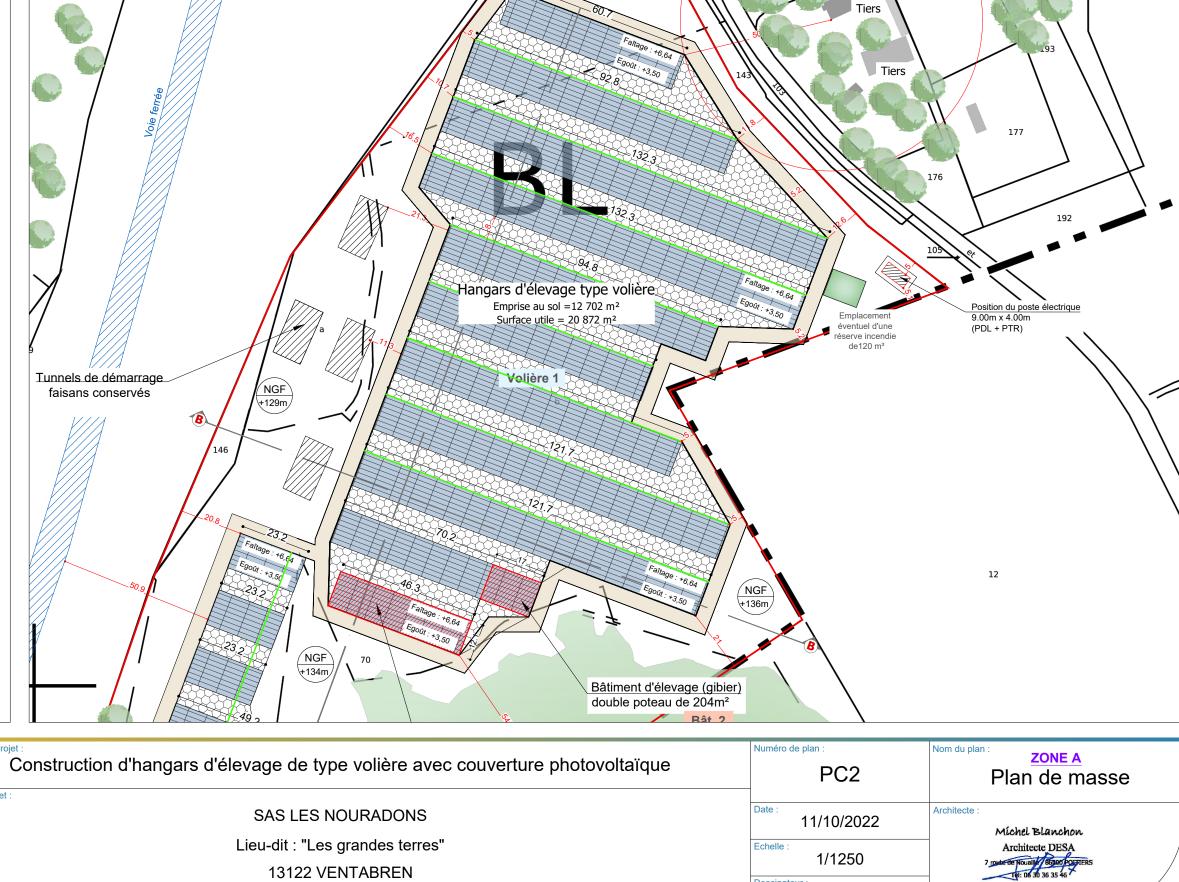






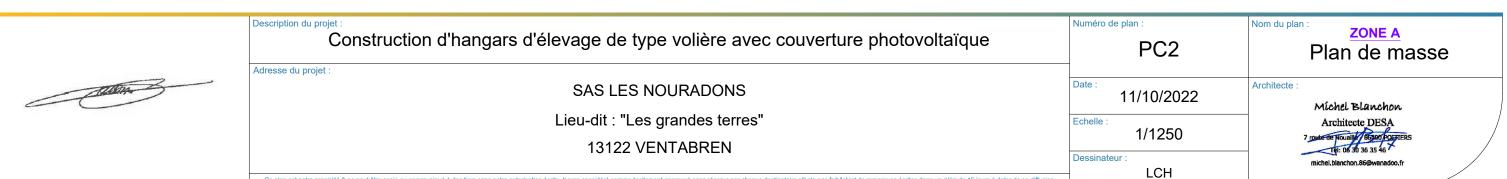


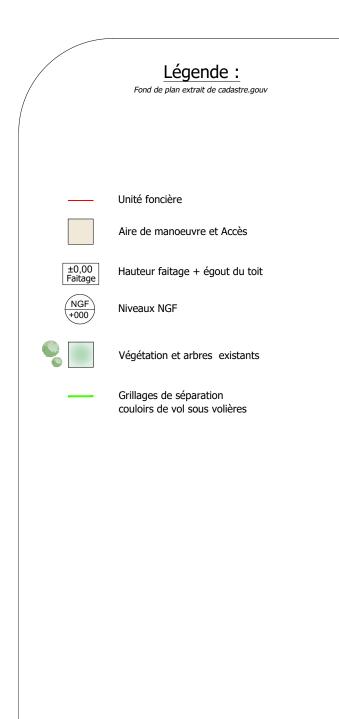
Nord



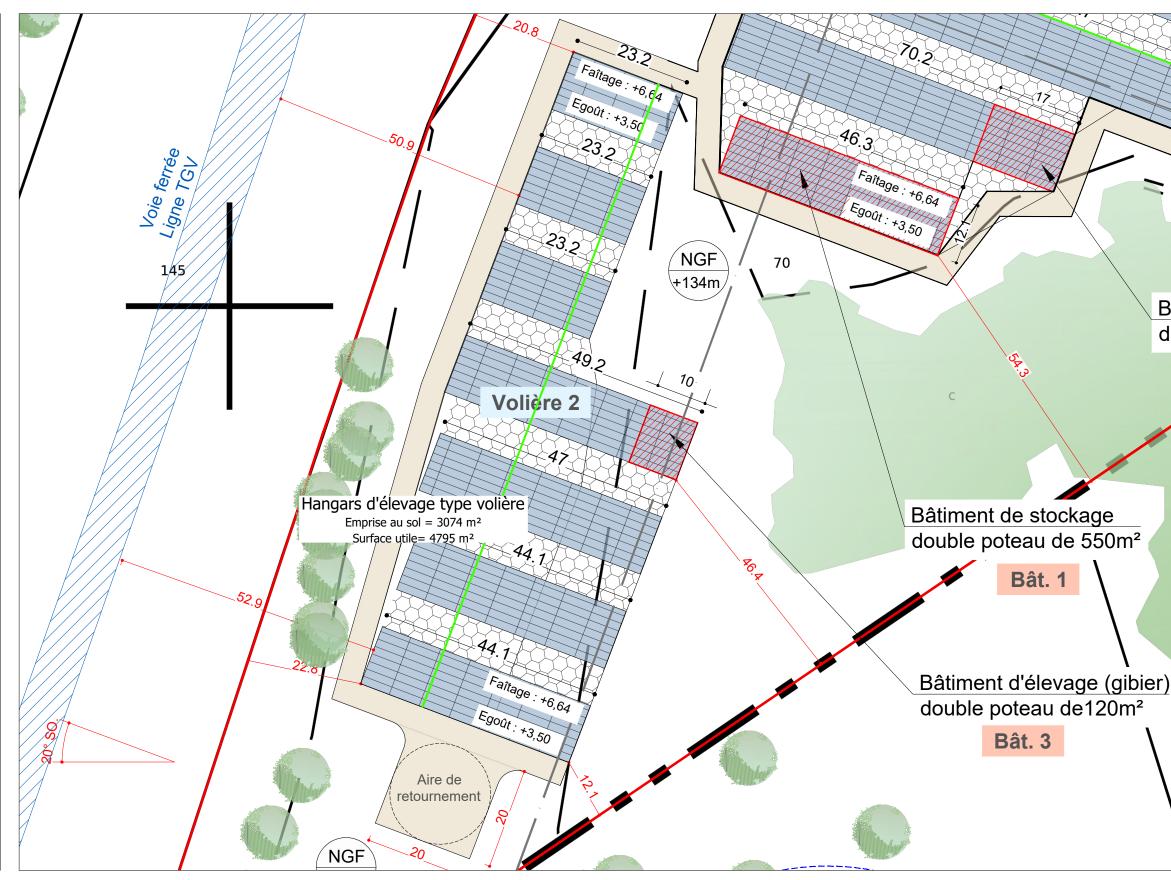
NGF +136m

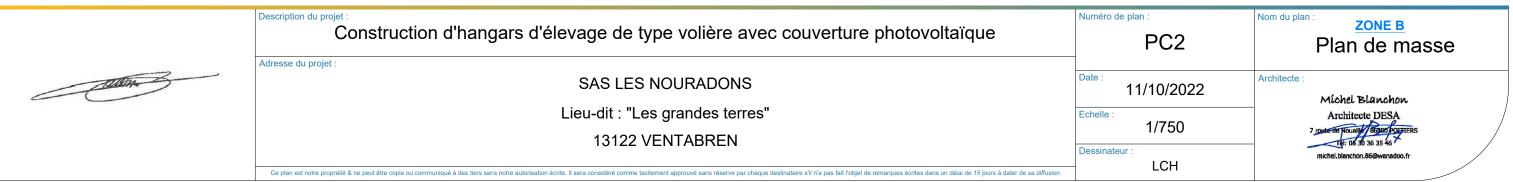
167 Tiers





Nord





<u>Légende</u>:
Fond de plan extrait de cadastre.gouv

Unité foncière

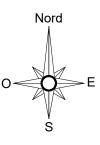
Aire de manoeuvre et Accès

 $\begin{bmatrix} \pm 0,00 \\ \text{Faitage} \end{bmatrix}$ Hauteur faitage + égout du toit

Niveaux NGF

Végétation et arbres existants

Grillages de séparation couloirs de vol sous volières



Adresse du projet :





Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

SAS LES NOURADONS

Lieu-dit : "Les grandes terres" 13122 VENTABREN

Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.

PC2 Plan

Date: 11/10/2022

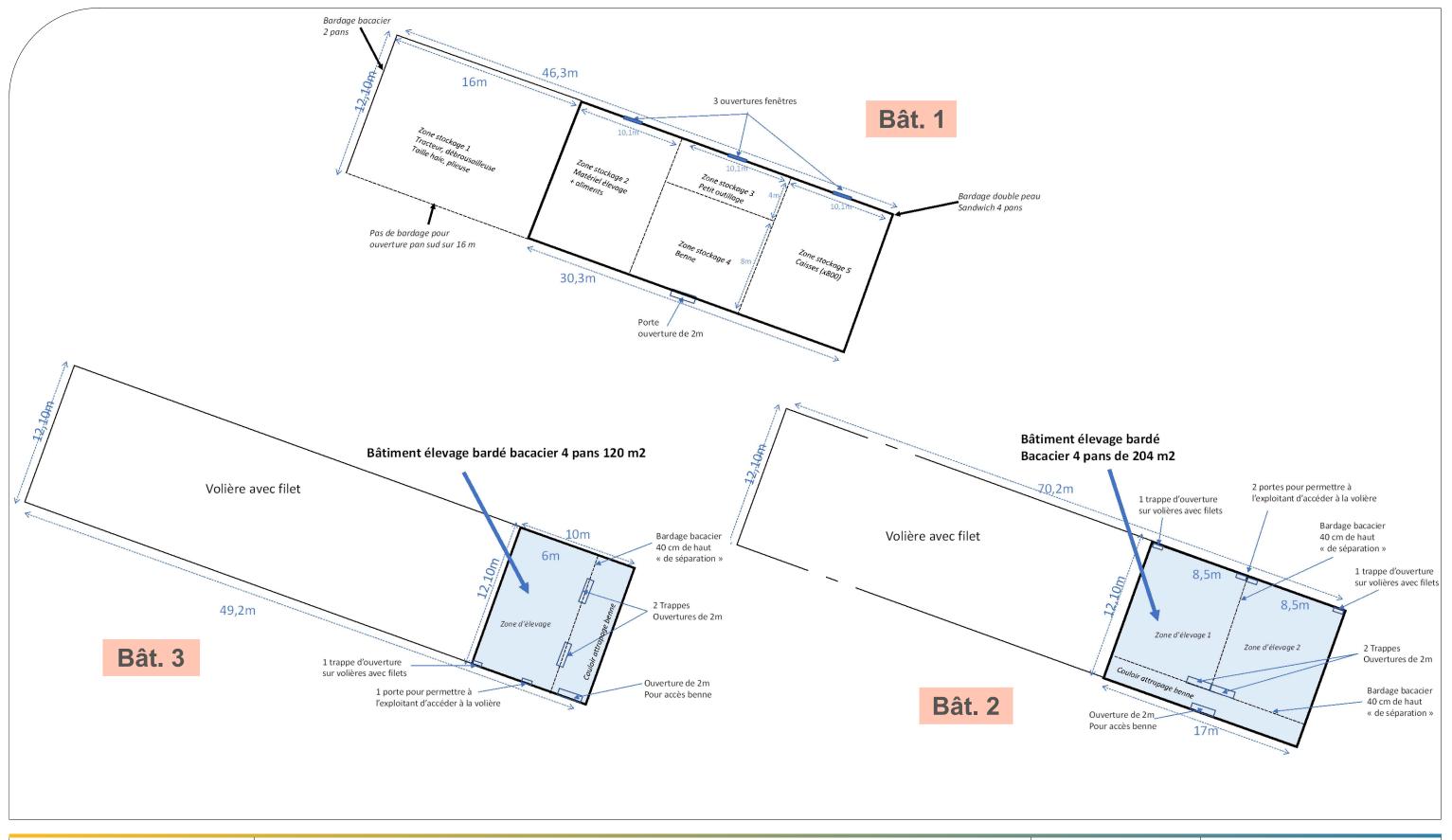
Echelle: 1/2500

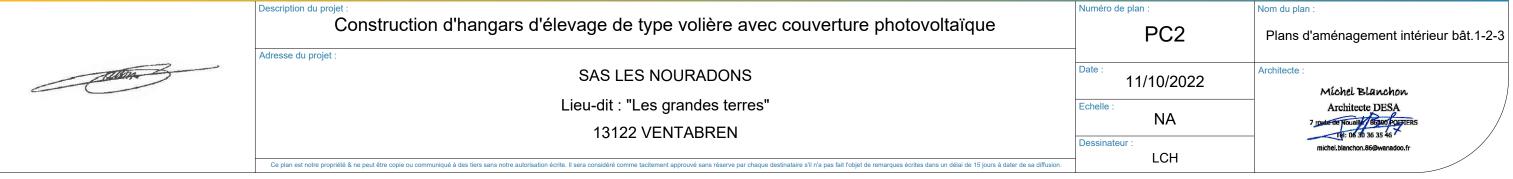
Dessinateur: LCH

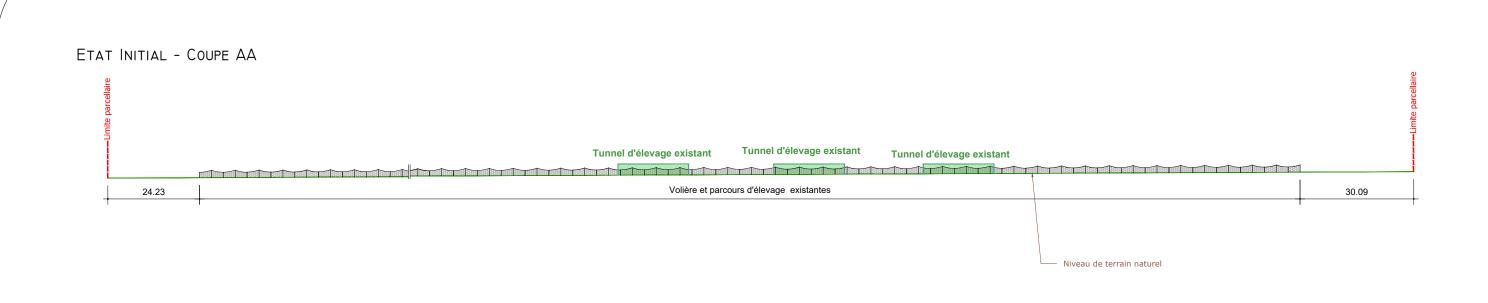
Plan de masse satellite

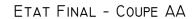
Michel Blanchon

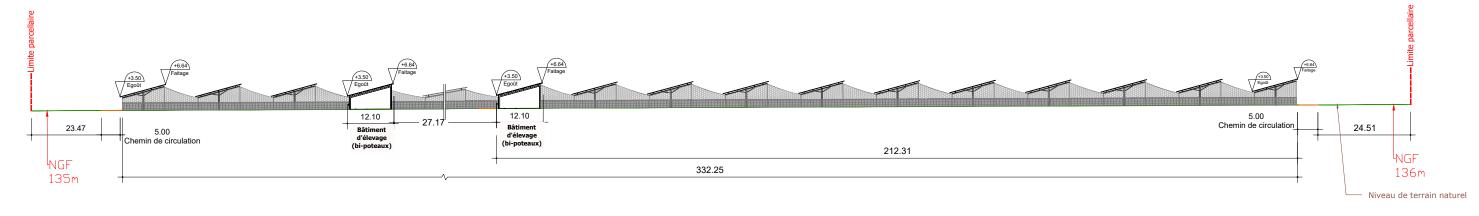
Architecte DESA
7 route de Novaill / 85,000 POUTIERS
16: 06:30:36:35:46



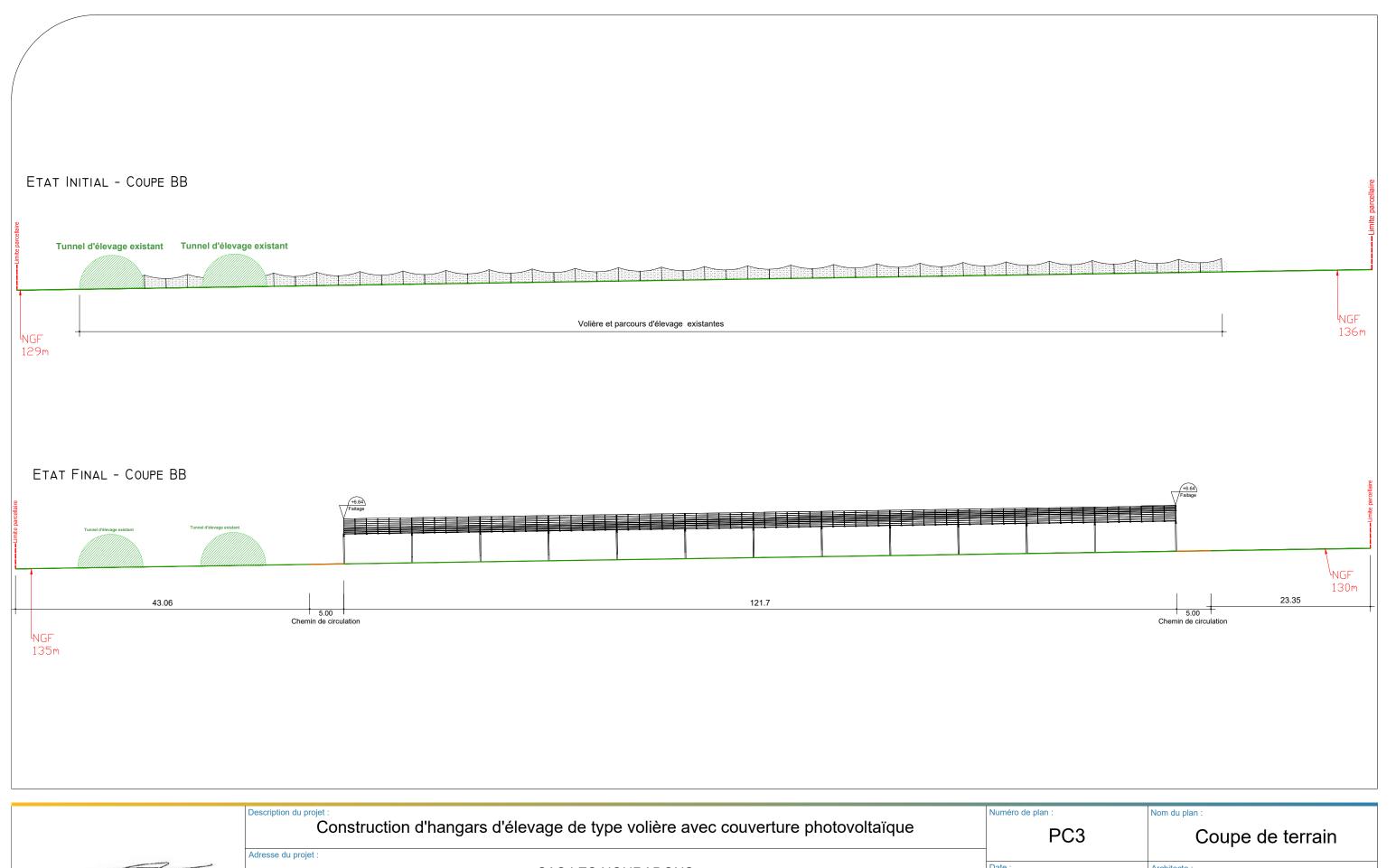


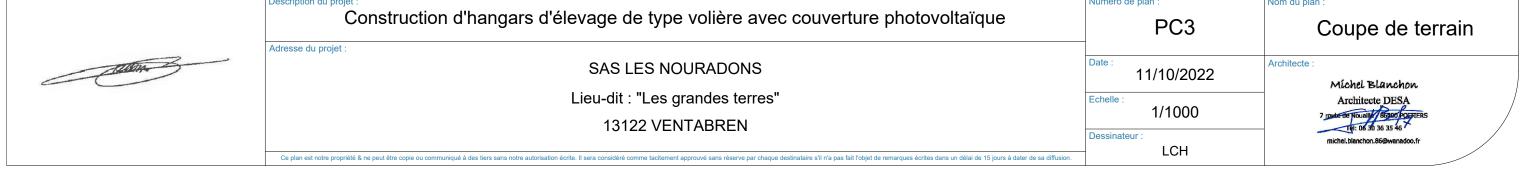


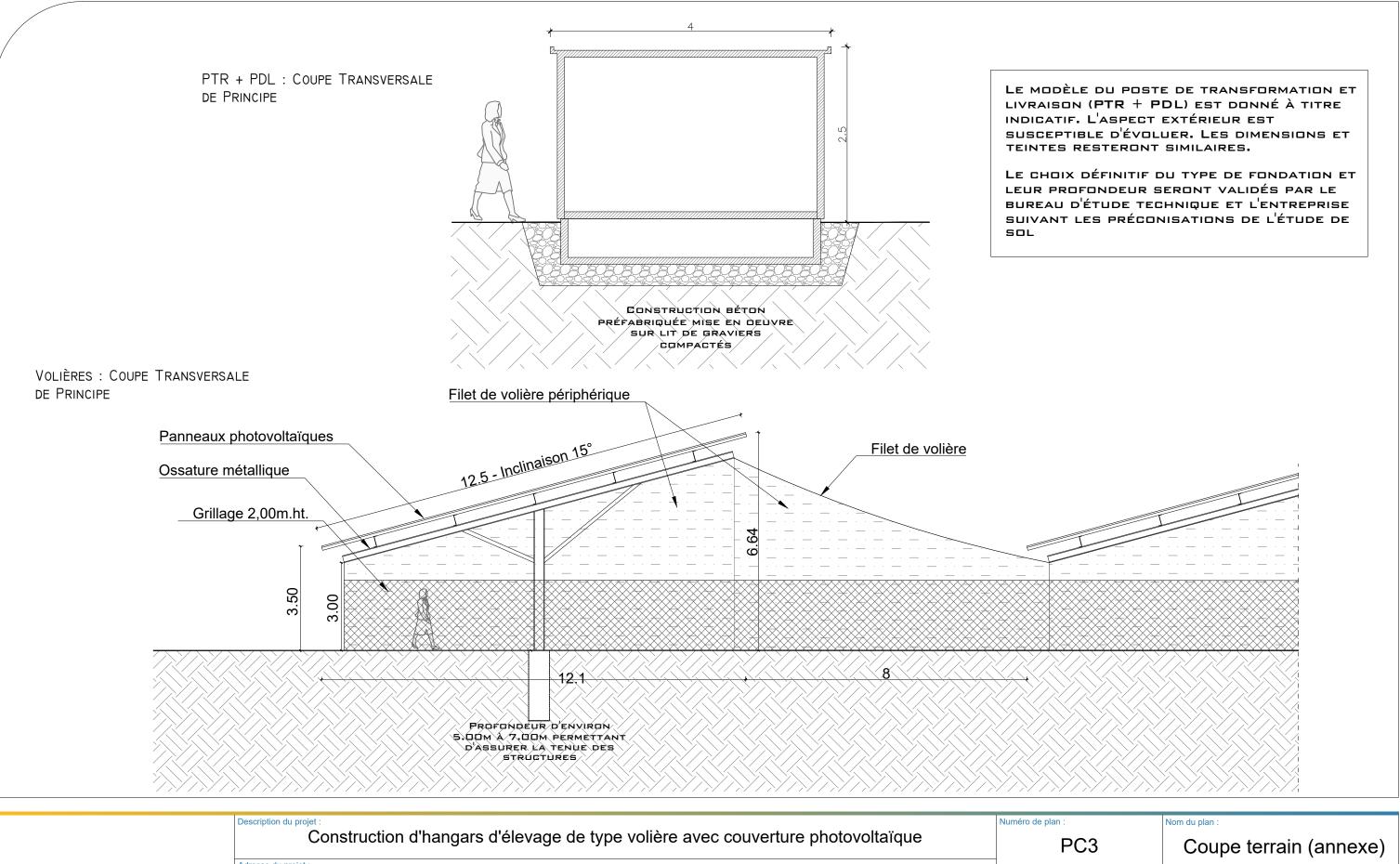




	Description du projet :	Numéro de plan :	Nom du plan :
77-02	Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque	PC3	Coupe de terrain
	Adresse du projet :		·
Allem 3	SAS LES NOURADONS	Date : 11/10/2022	Architecte: Michel Blanchon
	Lieu-dit : "Les grandes terres"	Echelle : 1/1000	Architecte DESA
	13122 VENTABREN	Decsinateur:	7 route de Novaille/ 86000 PODEERS Tel: 06 30 36 35 46 michel blanchon 86@wanadoo.fr
	Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.	LCH	пистеприя и поредня и и поредня и







Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

PC3

Adresse du projet:

SAS LES NOURADONS

Lieu-dit : "Les grandes terres"

13122 VENTABREN

Date:
1/50 et 1/100

Dessinateur:

LCH

Coupe terrain (annexe)

Architecte:

Múchel Blanchon

Architecte DESA

7 goule de l'active de l'active

	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque 13122-VENTABREN	
PC 4	NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET	
	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Novaille / 85000 Fouriers Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	



CONSTRUCTION D'HANGARS D'ÉLEVAGE TYPE VOLIERE AVEC COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE

I. <u>ETAT INITIAL DU TERRAIN</u>:

Le projet de construction se situé sur la commune de VENTABREN, au lieu-dit « Les grandes terres ».

Situé au sud-Est de la commune, entre le chemin « des grandes terres » et la voie SNCF à l'Est.

Il s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

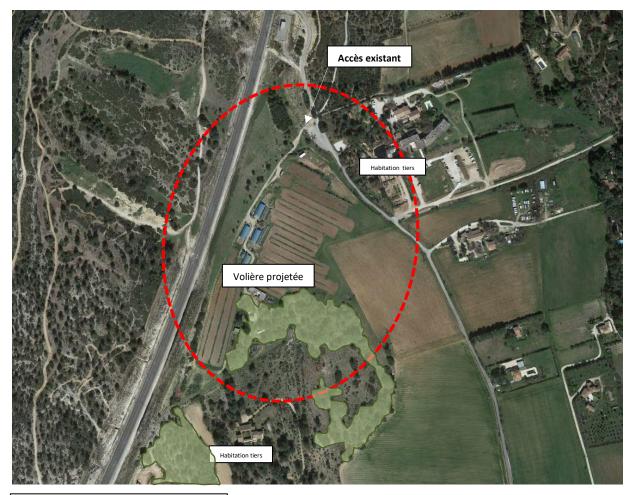
L'unité foncière est éloignée des habitations tierces, ce qui permettra d'isoler le projet et évitera de potentielles nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

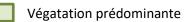
L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des photos).

Le terrain d'implantation est actuellement utilisé comme parcours d'élevage de gibiers à plumes (faisans et perdrix), le projet viendra recouvrir ceux-ci.









II. IMPLANTATION DU PROJET:

La volière sera implantée sur la parcelle **n°70** de la section BL au lieu-dit « Les Grandes terres » sur la commune de **VENTABREN**.

L'accès se fera au Nord-Ouest de cette parcelle par un accès déjà existant.

La volière permettra à l'exploitant d'améliorer les conditions d'exploitation et le bien-être des animaux au sein de l'élevage.

Plus d'information sur le document intitulé « Projet de développement agricole » annexé à la présente demande.

L'implantation du projet sera réalisée en respectant au mieux l'alignement des parcelles.

La construction s'implantera en zone A (agricole), qui permet les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Le règlement du plan local d'urbanisme de la commune sera appliqué et respecté.

III. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT:

La topographie du terrain ne sera pas modifiée pour la construction de la volière (PC3).

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6-7-8).

IV. RESEAUX:

Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la couverture photovoltaïque, un poste électrique sera implanté à proximité du projet (voir PC2).

Le poste sera composé d'un poste de transformation et de livraison, il aura une emprise au sol de 36.00 m² et une surface plancher de 33.44 m².

❖ Raccordement :

Le projet ne nécessitera pas raccordement électrique en soutirage.

En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance d'injection de 3.3 Mwc.

La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès du gestionnaire de réseaux.

***** Evacuation :

Les eaux pluviales de la volière seront naturellement drainées par les parcelles comme à l'état existant. Plus de détails sur la notice explicative sur la « gestion de l'eau »

I. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

En conformité avec le règlement départemental de défence extérieure contre l'incendie (RDDECI) qui préconise un débit d'eau de 60m³/h pour ce type de projet, une réserve souple de 120m³ sera mise en place à proximité.

Les accès seront carrossables pour permettre l'accés aux véhicules de secours

Toutes les prescriptions du SDIS seront respectées.

I. FUTURE DIVISION CADASTRALE:

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte de **la SCI CHANTEGRILLET** fera l'objet d'un bail à construction. **Le SCI CHANTEGRILLET** restera propriétaire de l'ensemble des parcelles mais donnera à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire les volières .

Les parcelles sur lesquelles sera implanté le projet feront l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail : la parcelle issue de la division correspondra à l'emprise du projet augmentée d'une bande de 5 mètres de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées.

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à déclaration préalable ni à permis d'aménager.

A noter que le projet ne comportera pas de voie ou d'espace commun.

II. <u>DESCRIPTIF DE LA VOLIERE :</u>

❖ Mode constructif :

La volière sera constituée d'une structure porteuse en acier galvanisé soutenant des filets de protection (maille 60 x 60 mm sur les pans Nord) ainsi que des panneaux photovoltaïques, les périphéries des volières intègreront également du filet (maille 40 x 40 mm) et d'un grillage simple torsion d'une hauteur de 2.00 m. Deux bâtiments d'élevage de 204 et 120m² en ossature métallique bardée seront intégrés à la volière.

Les panneaux photovoltaïques et les filets de volières assureront une protection intégrale des parcours d'élevage.

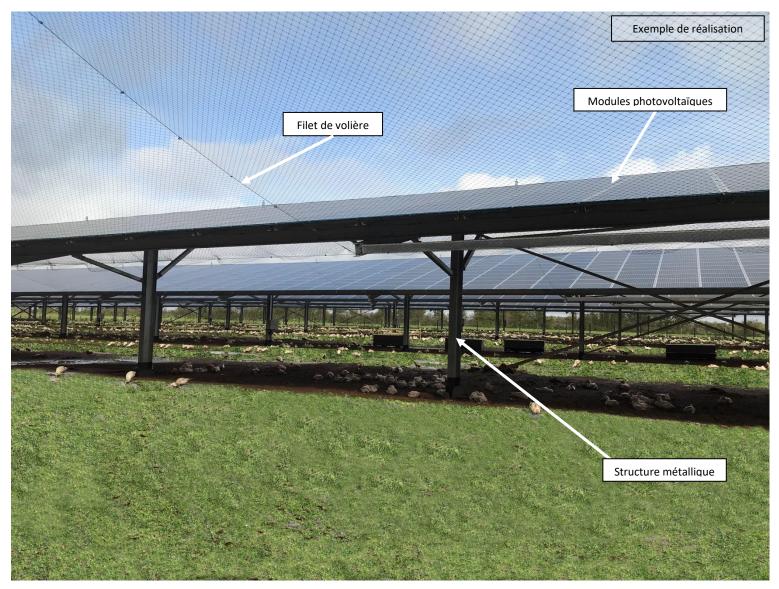
La longueur des structures s'adapte en fonction de la forme de la parcelle. Elles seront de 132.3m. pour les plus longues et de 23.2m.la plus courte.

Les dimensions de l'ensemble du projet (tables et bâtiments) seront de 3,50 m. (minimum) à l'égout et de 6.64m. en faitage pour les hauteurs et une largeur de 12.10m..

Il n'y aura pas de terrassement particulier car il s'agit de structures légères.

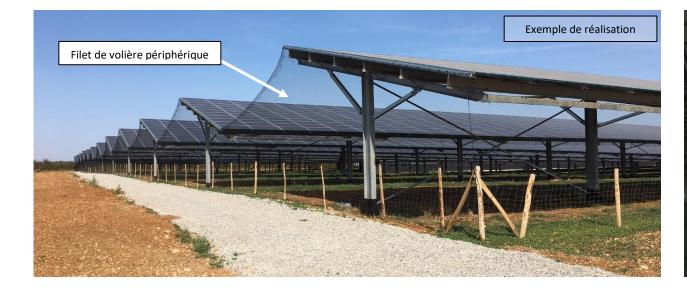
Les fondations seront donc uniquement localisées sous les poteaux et pourront s'adapter à la topographie.

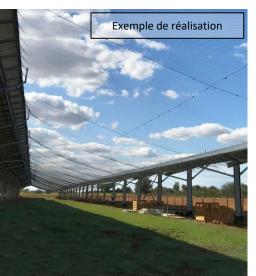
Le reste de la surface restera enherbé, le projet n'a donc pas pour but d'imperméabiliser le terrain.



<u>L'emprise au sol total du projet (volières + poste électrique) sera de 15 812 m² et une surface</u>

<u>plancher de 724.07m²(poste électrique + bâtiments)</u>





NOTICE EXPLICATIVE

(Complément à la PC4)

«Gestion de l'eau»



HANGARS D'ELEVAGE TYPE VOLIERE AVEC COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE

<u>Fait à :</u> VENTABREN <u>Le :</u> 11/10/2022

all the same of th

Michel BLANCHON ARCHITECTE D.E.S.A 7 Roule de Novalle - 86000 POITIERS 00:30.36.35.46

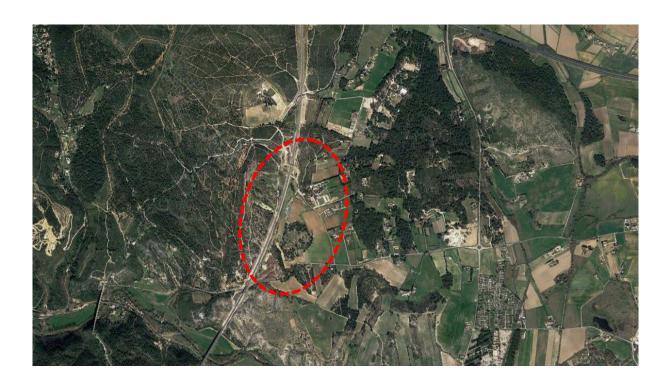
LE CONTEXTE DU PROJET:

Le projet de construction se situe sur la commune de VENTABREN (13122), au lieu-dit « Les Grandes Terres ».

Situé au sud-Est de la commune, entre plusieurs parcelles cultivées par des tiers, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

L'unité foncière est éloignée des habitations tierces, ce qui permettra d'isoler le projet et évitera de potentielles nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

Le terrain est actuellement utilisé comme parcours d'élevage, le projet consistera à s'implanter sur cette zone, objet de la présente demande de permis de construire.

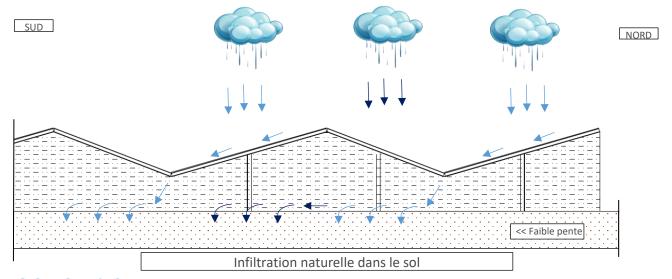


LA GESTION DE L'EAU DU SITE:

Le schéma représente le terrain d'assiette :

L'eau des pans Sud (présence de panneaux photovoltaïques) s'écoule directement par gravité au pied de l'égoût des pans Sud et s'infiltre naturellement dans le sol.

L'eau des pans Nord tombe naturellement au travers des filets puis par gravité s'infiltre progressivement dans le sol.

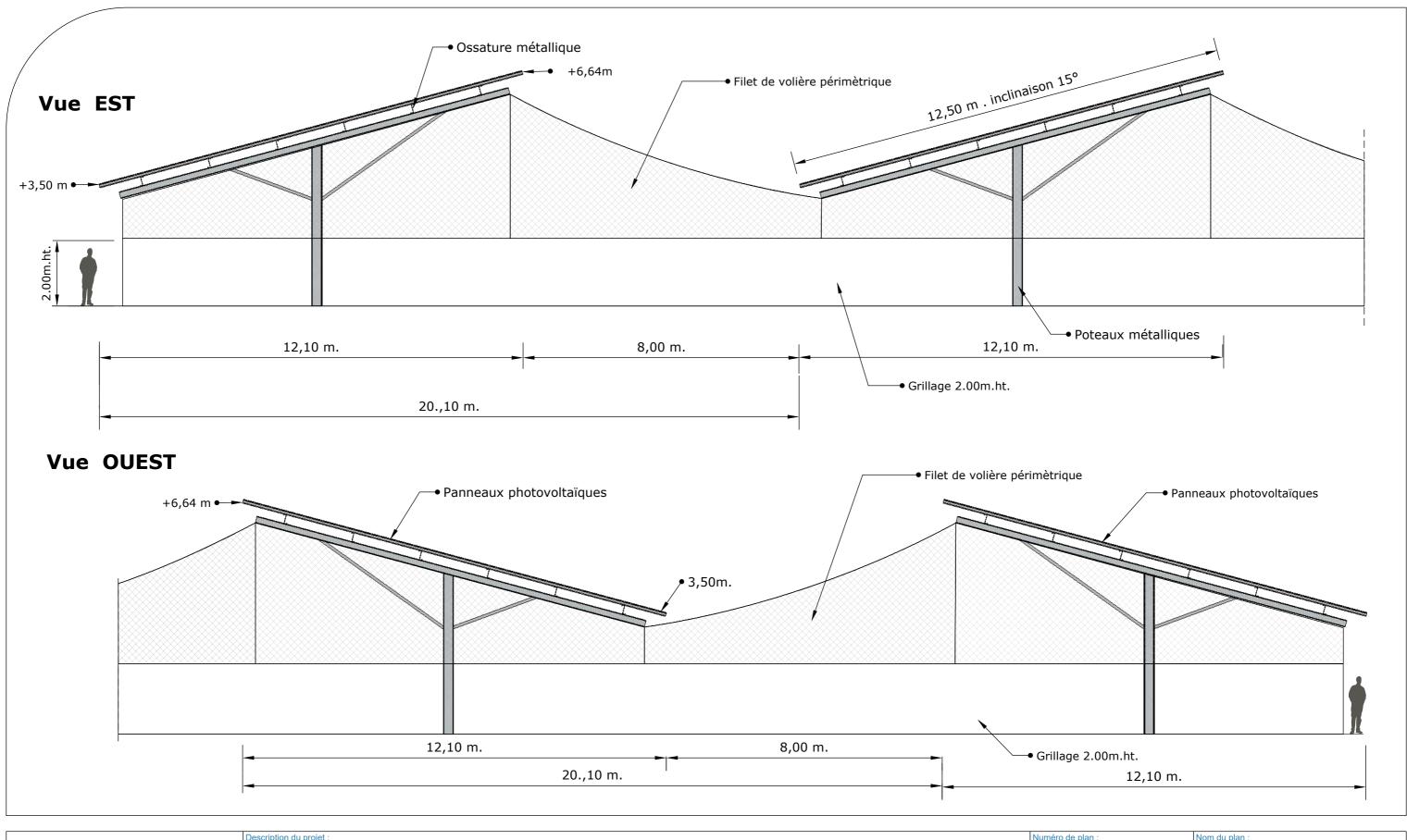


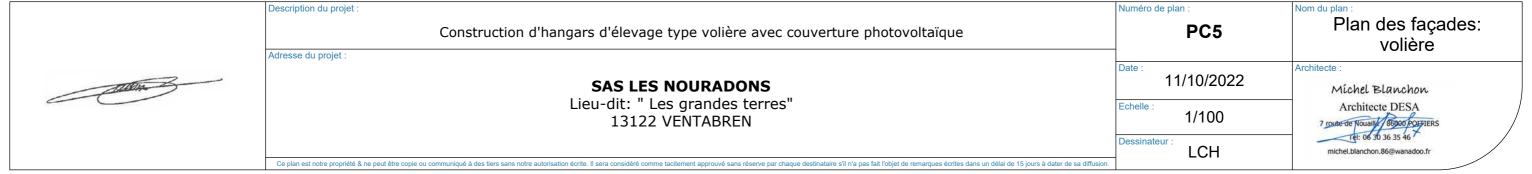
CONCLUSION:

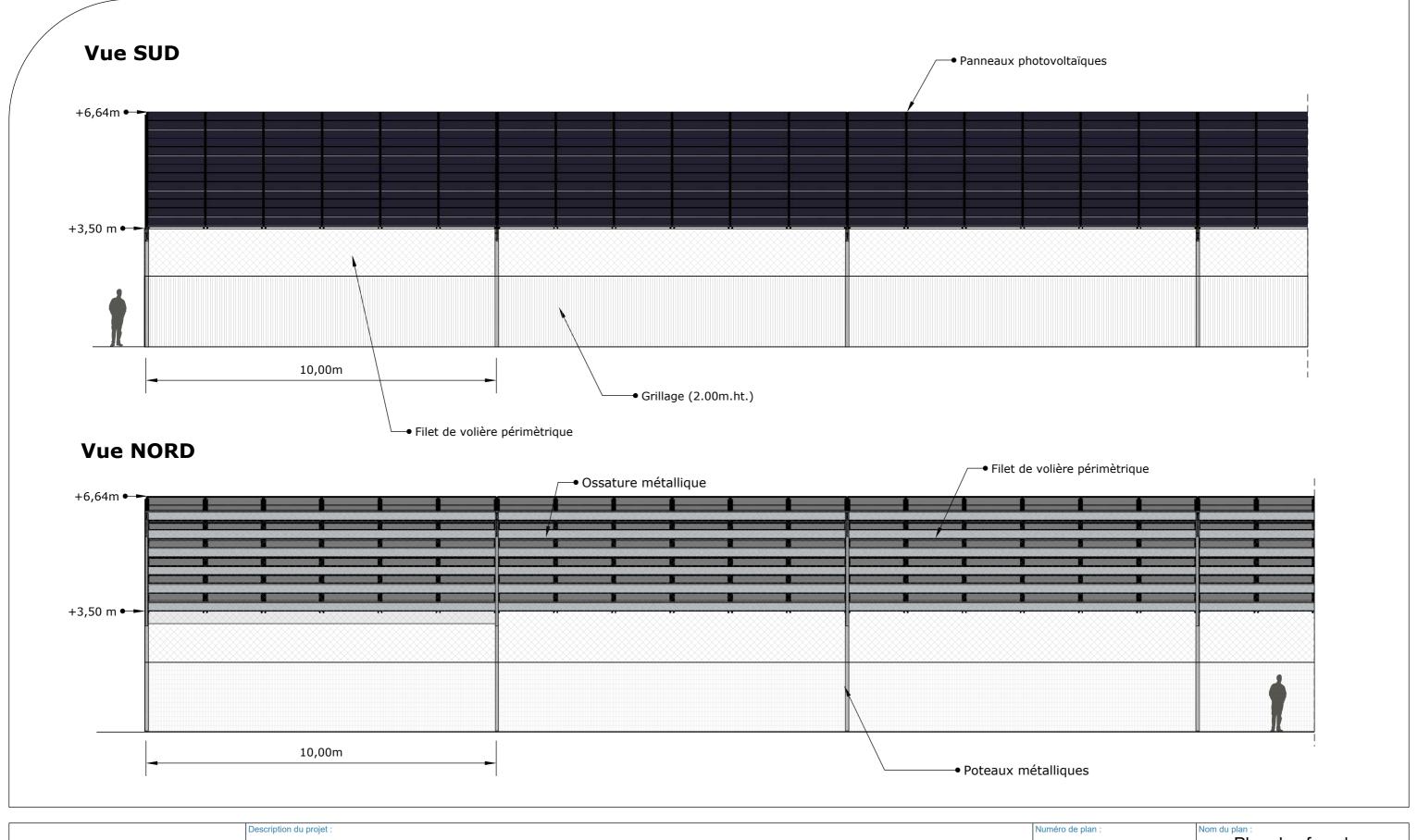
Le terrain possède une faible pente du Nord vers le Sud .Nous utiliserons cette topographie à notre avantage (voir schéma ci-dessous) pour éviter l'utilisation d'un bassin de rétention qui aurait pour répercussion d'attirer les oiseaux migrateurs pendant la période migratoire.

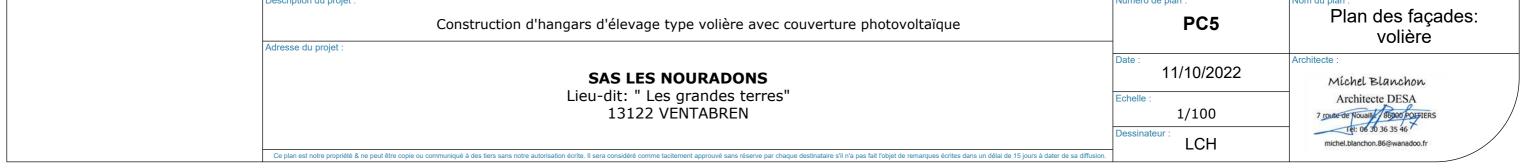
D'après les objectifs du projet qui sont d'éviter le contact entre les oiseaux migratoires et les oiseaux d'élevage et d'après la topographie du site, il ne nous paraît pas nécessaire de prévoir un moyen de gestion des eaux pluviales de type bassin de rétention qui aurait pour effet d'attirer les oiseaux migrateurs.

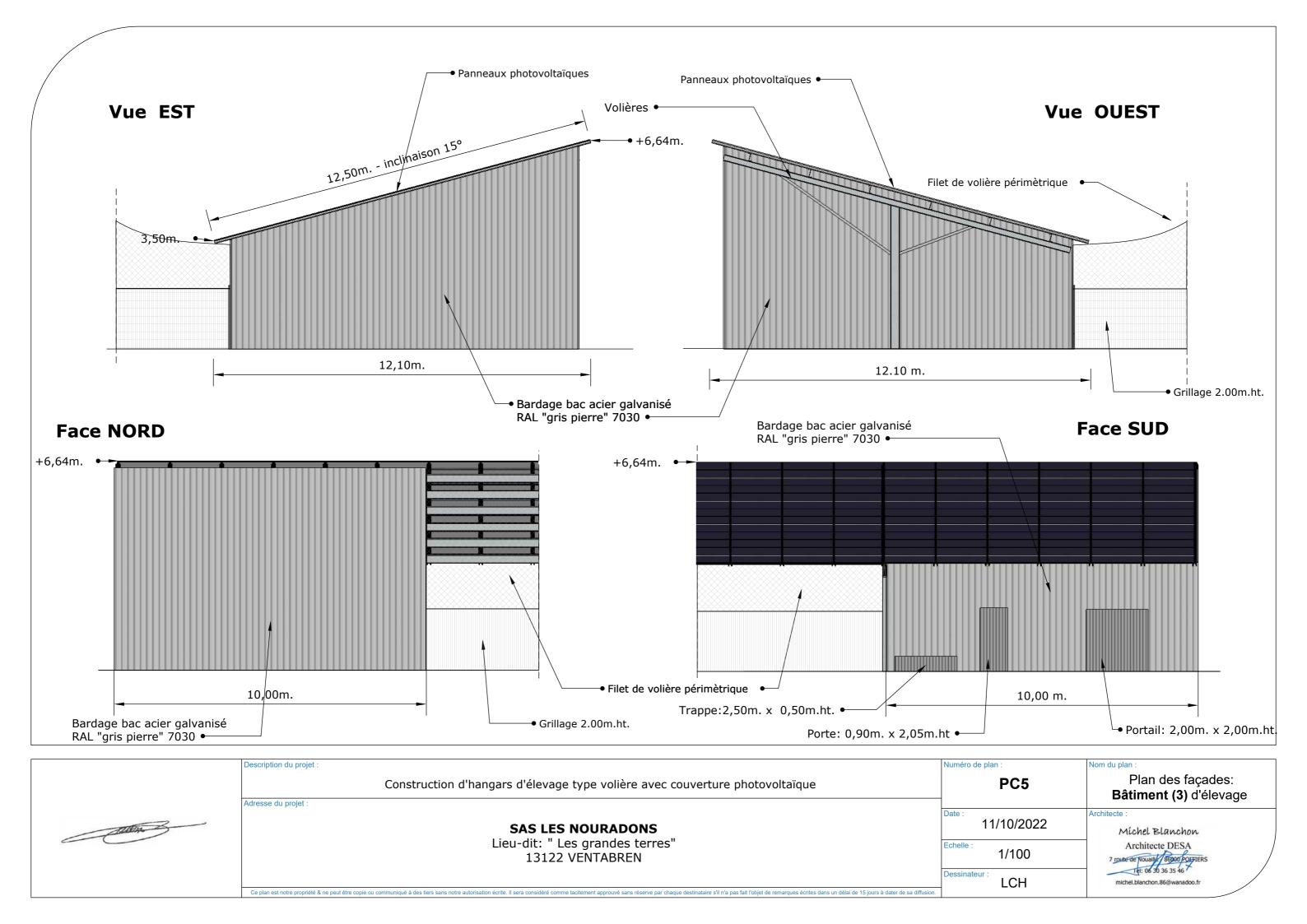
La Volière n'imperméabilisera pas le sol et l'écoulement des eaux pluviales se fera par Infiltration naturelle.

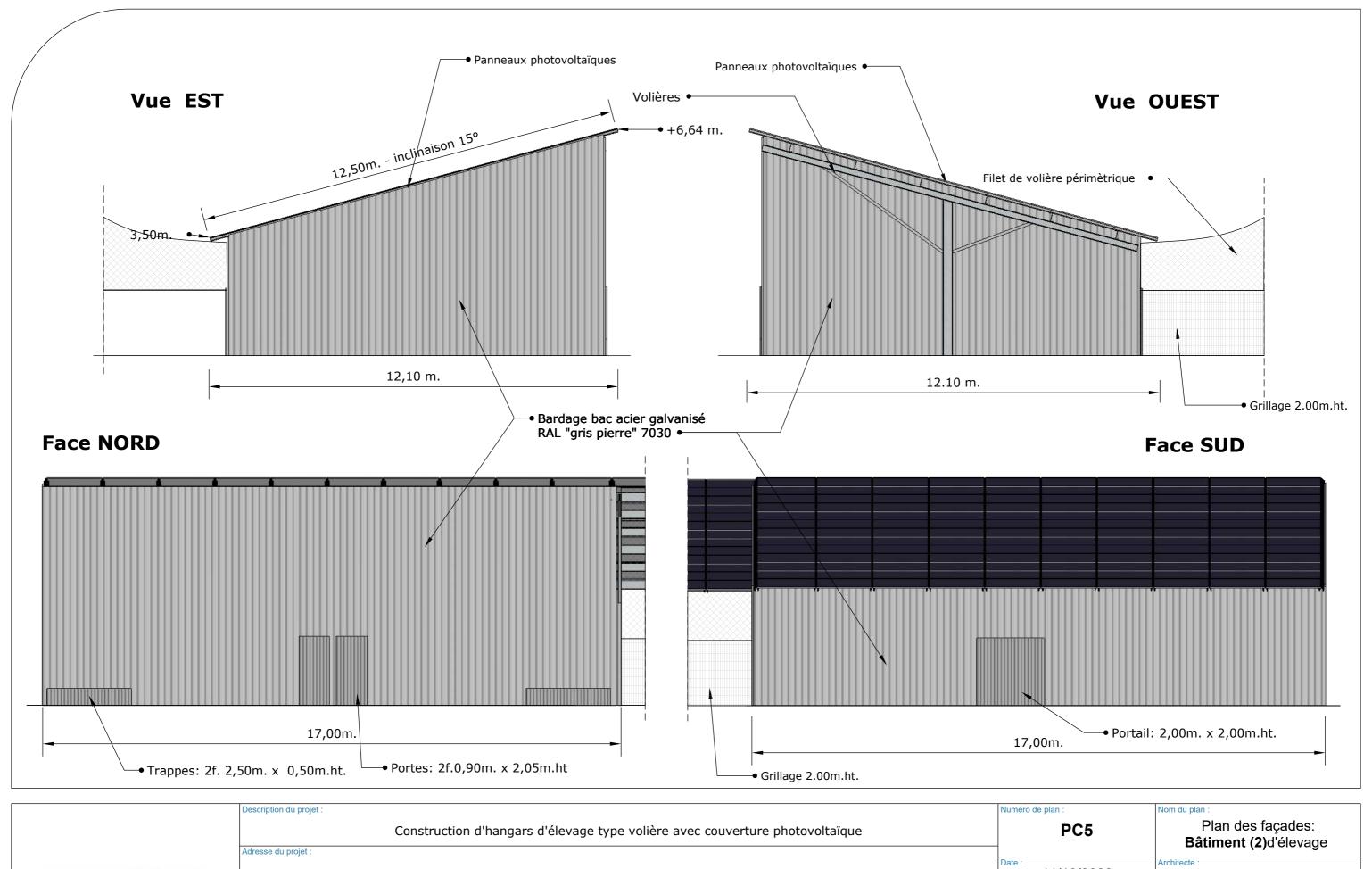


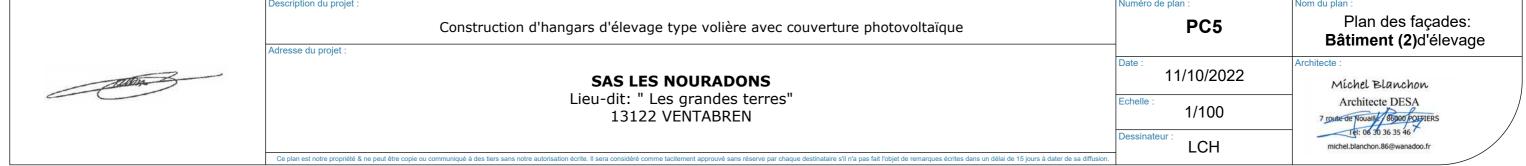


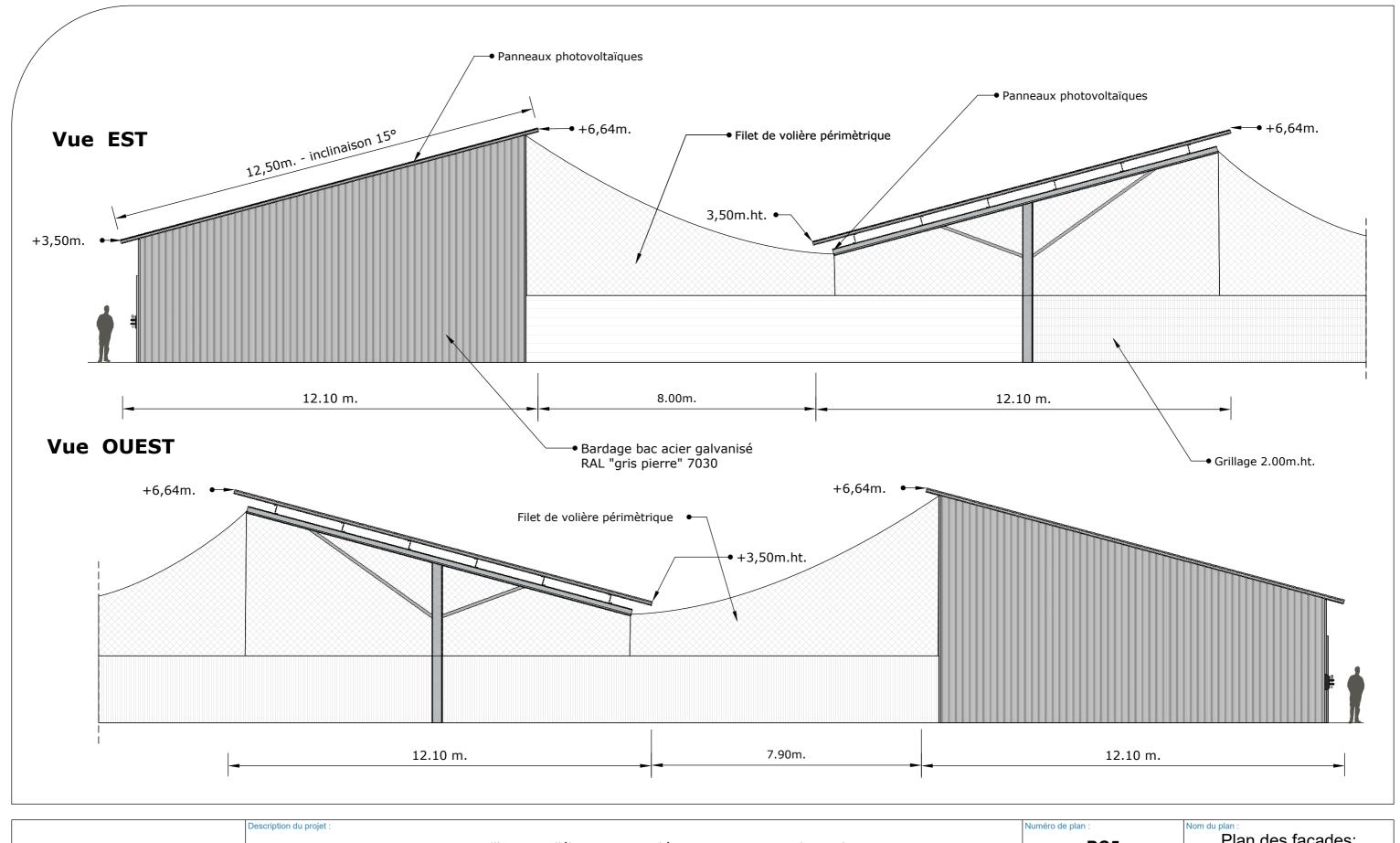


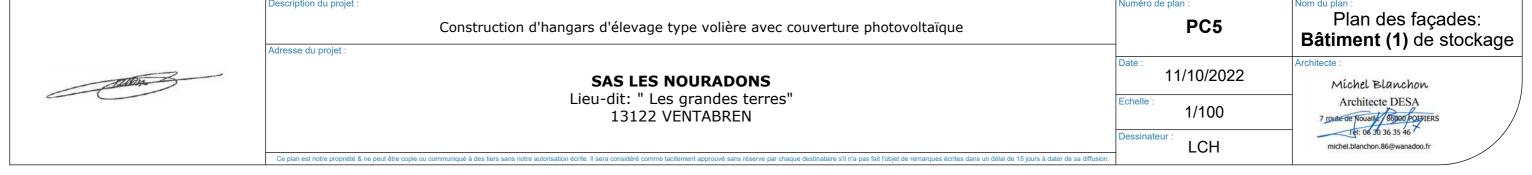


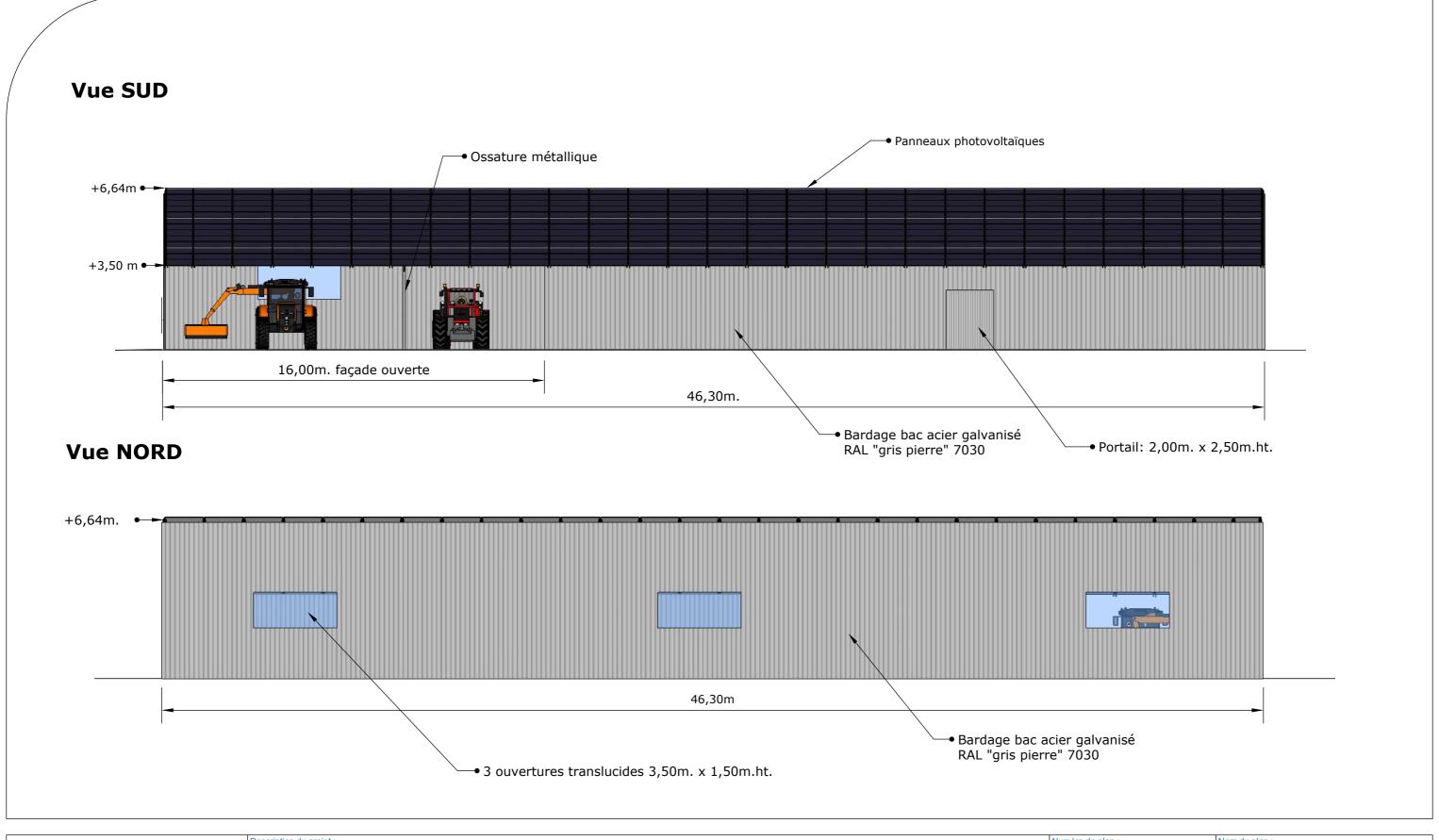


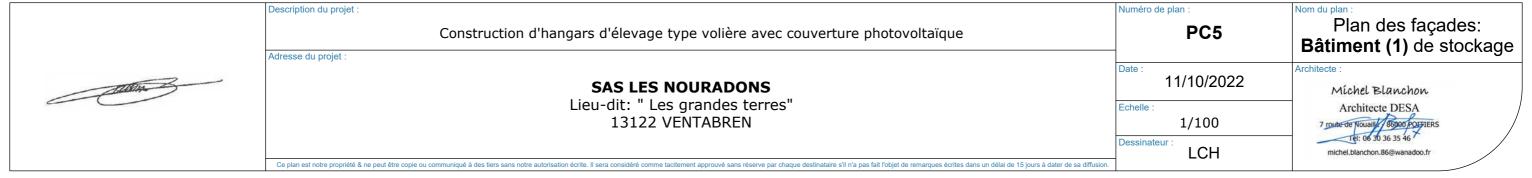










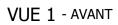


LOCALISATION DES PRISES DE VUES



Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque	PC6-7-8	Localisation des prises de vues
SAS LES NOURADONS Lieu-dit : "Les grandes terres" 13122 VENTABREN	Date : 11/10/2022 Echelle : NA	Architecte: Míchel Blanchon Architecte DESA 7 route de Novalle 85000 POLITERS
Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.	Dessinateur : LCH	michel.blanchon.86@wanadoo.fr









Lieu-dit: "Les grandes terres" 13122 VENTABREN

11/10/2022 Echelle : NA Dessinateur LCH

PC6-7

Numéro de plan :

Architecte: Michel Blanchon

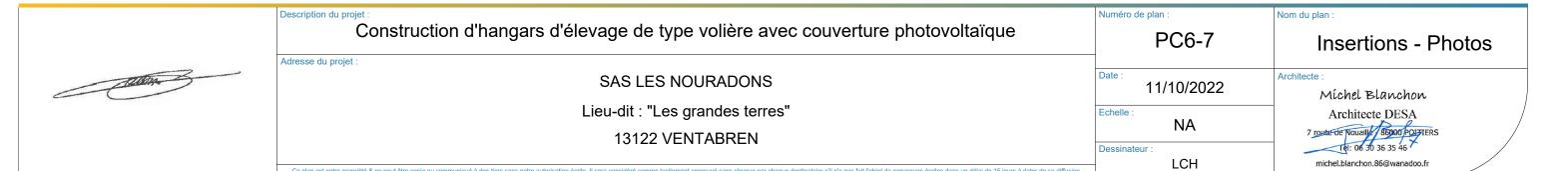
Insertions - Photos



VUE 2 - AVANT



VUE 2 - APRES





VUE 3 - AVANT



VUE 3 - APRES





VUE PC8 - AVANT



VUE PC8 - APRES

